

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 FEVRIER 2023

Le vingt et un février deux mille vingt-trois, à 20 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social dûment convoqué, s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Mme Mélanie AYISSI-DUBOULOZ, Vice-Présidente.

Présents : Mélanie AYISSI-DUBOULOZ (Vice-Présidente), Vanessa MESSAMER, Céline PRUD'HOMME, Frédéric RIMET, Sandrine RUCHE (élus), Catherine PERRET, Catherine VUILLERMOZ, Micheline TOURNIER, Martine TURPIN (nommées).

Excusés : Isabelle ASNI-DUCHENE (Présidente), Edwige NONNE (nommée).

Secrétaire de séance : Martine TURPIN (nommée)

Le quorum étant atteint la séance débute à 20h.

ORDRE DU JOUR

- Validation du procès-verbal du 24 novembre 2022
- Approbation du compte de gestion 2022
- Approbation du compte administratif 2022
- Vote du budget 2023
- Demandes de subvention
- Aides et secours
- Anniversaire des nonagénaires
- Sortie des Anthychoises
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 24 NOVEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du Centre Communal d'Action Social du 21 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

Madame Mélanie AYISSI-DUBOULOZ donne lecture du dernier compte-rendu approuvé à l'unanimité par les membres de la commission.

COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022, le conseil d'administration considère que les comptes de Mme Le Receveur sont conformes aux écritures. Il déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2022 par Mme MOUGENOT Yolande, receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le conseil d'administration, sous la présidence de Madame Mélanie AYISSI-DUBOULOZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame ASNI-DUCHENE Isabelle, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Section de fonctionnement

- dépenses : 27 697,13 €
- recettes : 16 347,41 €

Section d'investissement

- dépenses : 0,00 €
- recettes : 0,00 €

Il décide d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit la somme de 28 412,11 €, en report de fonctionnement (art.002) du Budget Primitif 2023.

BUDGET PRIMITIF 2023

Le conseil d'administration, après avoir pris connaissance des propositions budgétaires, adopte le budget primitif 2023, avec la balance suivante :

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
• dépenses : 44 452,84 €	dépenses : 0,00 €
• recettes : 44 452,84 €	recettes : 0,00 €

Monsieur Frédéric RIMET s'interroge sur la réserve financière du CCAS. Mme Mélanie AYISSI-DUBOULOZ rappelle que l'objectif du CCAS n'est pas de faire de bénéfice.

DEMANDES DE SUBVENTION

Sur proposition de Madame Mélanie AYISSI-DUBOULOZ, et après discussions, le conseil d'administration décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2023. Mme Mélanie AYISSI-DUBOULOZ et M. Frédéric RIMET ne prennent pas part au vote relatif à la subvention au profit de l'APEI.

AFM Téléthon	150,00 €
ALMA 74	100,00 €
APEI	800,00 €
Donneurs de Voix (les Bibliothèques sonores)	100,00 €
EPAH	100,00 €
EPI'SCIEZ	50,00 €
AFTC	150,00 €
France Adot 74	50,00 €
France Alzheimer Haute-Savoie	150,00 €
Handisport	100,00 €
JALMALV (Jusqu'à la mort accompagner la vie)	200,00 €
Les Restaurants du Cœur	1000,00 €
Locomotive	150,00 €
APF France handicap	150,00 €
Protection civile	500,00 €
Secours Populaire Français	1000,00 €
SEPas Impossible (Malade de Sclérose en Plaques)	150,00 €
Vaincre la Mucoviscidose	150,00 €
TOTAL GENERAL	5050,00 €

AIDE ET SECOURS

Mme Mélanie AYISSI-DUBOULOZ informe avoir récemment visité 3 couples dont les besoins concernaient des démarches administratives.

Mme Mélanie AYISSI-DUBOULOZ informe que chaque samedi Madame P. reçoit la visite d'un membre du CCAS.

Projet sensibilisation au cancer de la peau.

Mme Vanessa MESSAMER informe qu'elle a eu contact avec une personne de l'organisme CPTS. Organisme dont le but est de rendre la médecine plus accessible dans les régions touchées par le désert médical. Dans le cadre du projet sensibilisation au cancer de la peau sur les plages d'Anthy, Mme Vanessa MESSAMER pense que cet organisme pourrait aider le CCAS pour ce projet. Elle propose de se renseigner.

Achat d'un appartement d'urgence par le CCAS

Mme Vanessa MESSAMER demande s'il serait possible que le CCAS puisse acheter un appartement pour l'accueil d'urgence.

Mme TURPIN se pose la question des critères d'attribution de ce logement.

Mme Vanessa MESSAMER précise que ce serait un logement de courte durée. Mme Mélanie AYISSI-DUBOULOZ se renseigne pour savoir si d'autres CCAS ont acheté un appartement de ce type.

Dossier retraite

Mme Sandrine RUCHE demande si la personne qui avait contacté la mairie pour une demande d'aide pour un dossier retraite a pu être aidée. Elle précise que le CCAS n'est pas compétent pour faire un tel dossier.

Mme Micheline TOURNIER informe que cette personne a un dossier et une situation personnelle compliquée. Après recherche, celle-ci a pu être aidée par le Foyer Culturel de Sciez, qui a un service pour les dossiers de retraite.

Sortie Famille

Mme Sandrine RUCHE propose d'organiser une sortie pour l'année 2023. Après discussion, celle-ci serait adressée aux Anthychoises.

Mme Mélanie AYISSI-DUBOULOZ propose de réfléchir à des idées de sorties pour la prochaine réunion du CCAS.

La prochaine réunion du CCAS est fixée au mardi 21 février 2023 à 20h00.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUIsé, LA SÉANCE EST LEVÉE À 21h58.

La secrétaire de séance,
Sandrine RUCHE



La Vice-Présidente,
Mélanie AYISSI-DUBOULOZ

